

Restriction des usages de l'eau

Restrictions des usages de l'eau – À compter du samedi 18 juillet 2026 à 8h

Un nouvel arrêté préfectoral renforce les mesures de restriction des usages de l'eau en Haute-Garonne.

Pour notre commune, le niveau de vigilance est maintenu pour l'eau potable.

Les restrictions suivantes s'appliquent :

- # Arrosage des jardins potagers : interdit de 13h à 20h
- # Arrosage des pelouses, massifs et espaces verts : interdit de 13h à 20h
- # Lavage des véhicules par les particuliers : interdit de 13h à 20h
- # Nettoyage des façades, toitures et trottoirs : interdit de 13h à 20h

Prélèvements en rivière / nappe (irrigation agricole)

Le secteur Garonne Sud, en amont de Valentine, est placé en niveau Alerte (restriction de 15 %).

Les prélèvements sont interdits du lundi 8h au mardi 8h.

Ces mesures sont applicables jusqu'au 31 octobre 2026, sauf modification en fonction de l'évolution de la situation hydrologique.

Merci à chacun d'adopter des gestes économes afin de préserver la ressource en eau.

Consultez le détail des mesures et la cartographie : <https://atlasddt31.fr/etiages>